

Compte-rendu du Conseil municipal du 10 octobre 2016 à 19 heures

Commune de Montcel

Présents : N. AMEYE, G. BONNET, L. CESARINI, J. CHANUDET, A. FALEMPIN, FP. MATHEY, JP. MOMPIED, N. ONZON, L. PEYNET, JF. PORTE, S. TARDIVAT

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11.08.2016
- Constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier
- Biens sans maître
- Commune nouvelle
- Taxe d'aménagement : modification du taux
- Tarifs location salle des fêtes
- Aménagement parcelle AI 213
- Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et demande l'ajout de 4 points à l'ordre du jour :

- Dématérialisation des actes administratifs
- Prestations de services pour le ménage de l'école.
- Assurance Auto-mission pour les agents communaux et les élus
- Motion de soutien à la production agricole française
- Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Côtes de Combrailles pour les travaux de réseaux d'eaux pluviales sur les VC 102,103 et 104.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

1. Nomination du secrétaire de séance : Proposition Françoise Mathey, **adopté à l'unanimité**
2. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 11 août 2016 : **adopté à l'unanimité**
3. Commission communale pour l'aménagement foncier:
Il convient de voter à bulletin secret pour élire 3 titulaires et 2 suppléants pour représenter les propriétaires fonciers non bâties.

Sont élus :

Titulaires	Suppléants
Madame Monique FORMENTO (11 voix)	Monsieur Bruno FINCK (11 voix)
Monsieur René PARRY (11 voix)	Monsieur Lionel PEYNET (10 voix et 1 blanc)
Madame Annick FALEMPIN (11 voix)	

Il convient également de désigner des représentants du Maire de la Commune, 2 conseillers municipaux titulaires et 2 suppléants.

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Paul MOMPIED	Monsieur Norbert ONZON
Monsieur Jacques CHANUDET	Monsieur Laurence CESARINI

4. Biens sans maître

Il s'agit des successions vacantes. 2 parcelles situées à Latour sont à récupérer (AP 17 et AP 65, succession Pouzat).

Mise au vote : adopté à l'unanimité

5. Taxe d'aménagement - modification du taux

Il s'agit de l'ancienne taxe locale d'équipement (TLE). Cette taxe permet par exemple de financer les extensions de réseaux ou les aménagements de voirie pour les nouvelles constructions. Le taux actuel est à 3%, il est proposé de l'augmenter à 3,5%. Il s'appliquera au 1^{er} janvier 2017.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

6. Tarifs de location de la salle des fêtes

Actuellement

	Tarif hiver (15 octobre/30 avril)	Tarif Été (1 ^{er} mai/14 octobre) avril)
Habitants de Montcel	200	150
Habitants extérieurs	460	460

Proposition de révision à la baisse

	Tarif hiver (15 octobre/30 avril)	Tarif Été (1 ^{er} mai/14 octobre)
Habitants de Montcel	200	150
Habitants extérieurs	350	300

Mise au vote : 9 pour et 2 abstentions / adopté

Pour rappel, en raison des travaux au cours de l'année 2017, la location ne sera pas possible durant une période non déterminée à ce jour.

7. Dématérialisation de la transmission des délibérations et actes administratifs

Cette dématérialisation devient obligatoire. Plusieurs prestataires proposent des services de télétransmission. Il faut également acquérir un certificat électronique.

- ADEP propose un tarif de 50 € par an pour le service de télétransmission.
- CERTINOMIS propose un tarif de 110 € pour un certificat valable 1 an auquel il faut ajouter 15€ pour la clé USB ; CERTINOMIS propose aussi des rabais pour des périodes de deux ou trois ans.

Ce service concerne uniquement les délibérations et arrêtés. Les documents budgétaires ne sont pas concernés.

Il ressort du débat qu'il ne faut pas s'engager sur une trop longue durée en raison de l'éventuelle fusion de communes.

Mise au vote : adopté à l'unanimité pour le choix de l'AEP pour le service de télétransmission et de CERTINOMIS pour un certificat d'un an.

8. Motion de soutien à la production agricole française

Motion proposée par l'AMR et la FNSEA afin de protéger la production agricole française et de combattre l'inclusion de toute denrée alimentaire dans les accords internationaux (TAFTA et CETA).

Mise au vote : adoptée à l'unanimité

9. Prestation de services pour le ménage de l'école

Le ménage est réalisé par un agent non titulaire. La commune doit acheter la prestation au syndicat Jозerand Montcel.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

10. Contrat Auto-mission

Les agents communaux et les élus sont assurés par la commune lorsqu'ils se déplacent pour l'activité de la commune. Le contrat est souscrit pour 14 personnes auprès de Groupama (340€ par an)

11. Nom de la future intercommunalité

Il convient de voter pour proposer un nom à la nouvelle communauté de communes regroupant Manzat communauté, les Côtes de Combrailles et les communes sud de l'ancien canton de Menat.

Il est proposé : Sioule, plaine et Combrailles /Sioule, plaine et volcans /Tazenat, Sioule et Morge/Combrailles, Sioule et Morge/Volcans, Sioule et Morge/Sioule, Morge et volcans/Sioule, volcans et Morge.

Après débat, l'ordre de préférence est le suivant :

1. **Combrailles, Sioule et Morge**
2. Tazenat, Sioule et Morge
3. Sioule, plaine et Combrailles
4. Sioule, plaine et volcans
5. Volcans, Sioule et Morge
6. Sioule, Morge et volcans
7. Sioule, volcans et Morge

12. Commune nouvelle : proposition de réunir les conseils municipaux de Montcel et Saint Hilaire la Croix. Cette réunion de travail et d'échange aura lieu le 15 novembre.

13. Aménagement de la parcelle AI213 (dite des peupliers)d'une superficie de 8,7 ha.

La création d'un plan d'eau est quasi impossible, mais on pourrait envisager une extension de l'étang communal existant. Le projet est au stade de la réflexion. La parcelle AI213 est non praticable en

raison de la présence de trous et c'est une zone humide protégée. Il va être demandé un devis pour rendre le terrain propre et pour réaliser le dessouchage des peupliers.

14. Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Côtes de Combrailles pour les travaux de réseaux d'eaux pluviales sur les VC 102,103 et 104.

Mise au vote : adopté à l'unanimité

15. Questions et informations diverses

- Installation d'une infirmière indépendante à Jozérand. Cette professionnelle aimeraient que l'on insert gratuitement sa nouvelle activité dans le prochain bulletin municipal. Les Conseillers municipaux refusent comme cela avait été le cas pour toutes les autres demandes du même type.
- Des dépôts d'ordures sauvages ont été constatés au point propre de la commune ; Que faire ? Il sera envisagé au prochain conseil de déplacer le point-propre.
- Les panneaux d'affichages publics ont été déplacés.
- Un aménagement a été réalisé afin de cacher quelque peu les containers pour les ordures ménagères du Pont de Montcel.
- Les travaux de voirie du Pont et du Bourg sont terminés.
- Retour sur l'invitation des habitants à participer aux comités consultatifs : 5 réponses. Un groupe de travail va pouvoir se réunir.
- La passerelle sur la Morge à hauteur de Bonneval est posée ; la passerelle a été réalisée par Jacques Chanudet et les piliers par Serge Bonnet.
- Les habitants du Peyroux demandent l'installation d'un panneau « Attention enfants » à l'entrée du lieu-dit.
- L'analyse financière de la situation de la commune de Montcel montre que l'endettement par habitant est de 520€ par habitant (assez faible) et que les dépenses par habitant sont très inférieures à celles des communes de même strate. Malgré cela, la commune est en manque de recettes et de trésorerie. La sous-préfecture n'est pas favorable à un nouvel emprunt de trésorerie. Faut-il vendre des terrains communaux ? Le terrain de Lavaure est toujours à vendre. Il est également envisagé la vente du terrain constructible situé au bourg (chemin du bois de Jacques).
- Bilan de la rentrée scolaire : 118 élèves sont inscrits au regroupement pédagogique Jozérand Montcel. 57 enfants de Montcel, 51 de Jozérand, 5 de Saint Hilaire, 3 de Charbonnières les Vieilles, 1 de Prompsat et 1 de Combronde. 44 élèves à Montcel et 74 à Jozérand

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21H30.